

Paris, le 30 août 2024

**Madame Nicole BELLOUBET**  
**Ministre de l'Éducation nationale**  
**110, rue de Grenelle**  
**75007 Paris**

*Objet : demandes relatives aux évaluations nationales en élémentaire*

*Madame la Ministre,*

*Vous avez décidé de déployer, à partir de l'année scolaire 2024-2025, le protocole d'évaluations nationales à tous les niveaux de l'école élémentaire. Le SE-Unsa ne croit toujours pas à la plus-value d'un dispositif imposé de manière très précoce, après les congés scolaires, avec des temps de passation parfois inappropriés et sur des exercices, dont le sens échappe même aux personnels formés et expérimentés. De plus, de l'appropriation des contenus à la correction des livrets, ces évaluations représentent une surcharge importante de travail, au détriment du reste des activités professionnelles sur un des temps les plus symboliques de l'année scolaire.*

*C'est la raison pour laquelle le SE-Unsa vous demande, Madame la Ministre, de bien vouloir annoncer dès maintenant, comme cela a été fait les années précédentes, une compensation horaire, à tous les enseignants concernés par la saisie des réponses des élèves, une compensation qui ne saurait être laissée à la discrétion des administrations départementales.*

*De plus, les évaluations Repères ayant lieu à deux reprises en CP (en début et en milieu d'année), nous vous demandons de doubler la compensation horaire pour tous les enseignants concernés par la saisie des réponses des élèves de ce niveau de classe.*

*Au-delà de ces mesures immédiates, nous vous demandons également de questionner la profession sur la pertinence des épreuves, la cohérence des temps de passation ainsi que le sens que les élèves peuvent donner à ces longues sessions de travaux décrochés de leurs quotidiens scolaires. Par ailleurs, nous comptons sur vous pour veiller à ce que les équipes pédagogiques ne soient pas dépossédées des temps nécessaires d'étude et d'analyse des résultats, afin d'en tirer le meilleur profit pour améliorer les conditions d'apprentissage et de réussite de leurs élèves.*

*Enfin, le SE-Unsa réitère sa demande que toute heure de soutien ou d'APC permette une rémunération supplémentaire dans le 1<sup>er</sup> degré, selon les mêmes conditions que dans le 2<sup>d</sup> degré. Le temps dévolu aux activités pédagogiques complémentaires (APC) ainsi libéré, pourrait être utilisé pour le suivi des élèves à besoins éducatifs particuliers dans le cadre des conseils de cycle.*

*Je vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'expression de mes respectueuses salutations.*



Elisabeth ALLAIN-MORENO  
Secrétaire générale du SE-UNSA

*Copie à Mme Valentine TCHOU-CONRAUX, Conseillère sociale*